

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201808G

Séance du 8 septembre 2018

Date convocation : 31 août 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Votants : 9

L'an deux mille dix-huit et le samedi huit septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Etude d'inondabilité

Madame le Maire rappelle qu'une étude d'inondabilité avait déjà été réalisée en 2012/2013 par le cabinet AGERIN.

Suite à la visite sur le terrain du 11 juillet 2016 de l'unité de prévention des risques naturels de la DDT 31, des compléments d'information et investigations complémentaires ont été demandées.

Madame le Maire donne lecture de la proposition du cabinet AGERIN d'un montant de quatre mille six cent soixante-quatorze euros (4 674 €) pour le complément d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet AGERIN pour un montant de 4 674 € et mandate Madame le Maire pour signer le bon de commande et tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sylvie SIMPSON